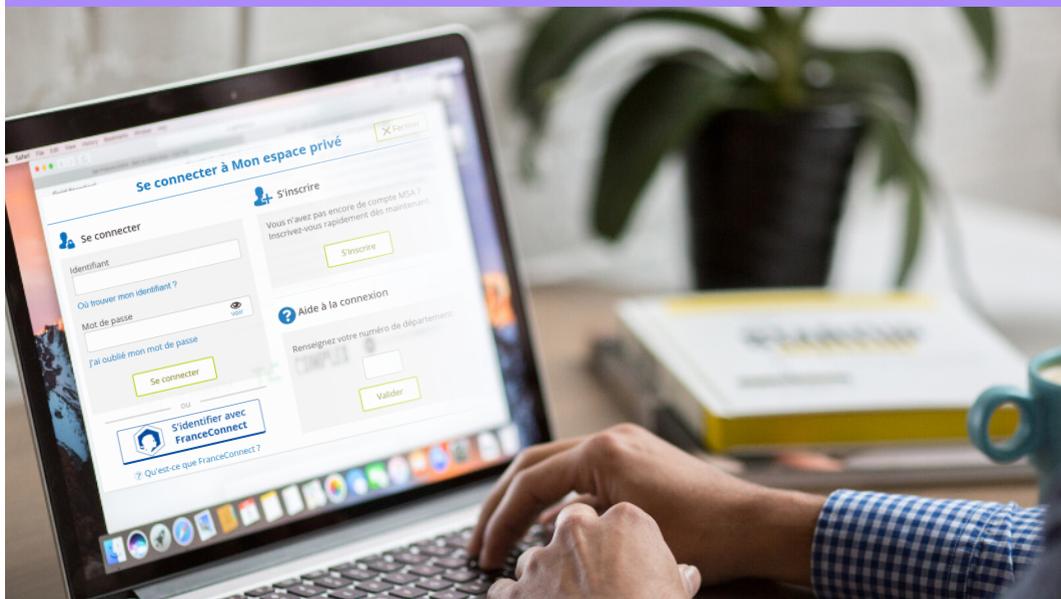




vous guider

Campagne 2022 Déclaration des revenus professionnels 2021



bourgogne.msa.fr

Mon espace privé

Se connecter à Mon espace privé ✕ Fermer

 **Se connecter**

Identifiant

Où trouver mon identifiant ?

Mot de passe
  voir

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

ou

 **S'identifier avec FranceConnect**

[? Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

 **S'inscrire**

Vous n'avez pas encore de compte MSA ?
Inscrivez-vous rapidement dès maintenant.

 **Aide à la connexion**

Renseignez votre numéro de département:

**Connectez-vous avec votre
numéro de sécurité sociale**

**Pour bénéficier du complément
d'inscription, cliquez sur
« Je suis un exploitant »**



Pour déclarer vos revenus, rendez-vous sur Mon espace privé / exploitant / mes services

Mon espace privé : exploitant : mes services

Mes services

Attestations / Exploitation	Cotisations	Factures et règlements
<ul style="list-style-type: none">> Demander un changement de situation professionnelle> Déclarer un accident du travail ou de trajet non salarié> Demander mes attestations professionnelles	<ul style="list-style-type: none">> Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels> Déclarer mes revenus professionnels (DRP)> Estimer mes cotisations Non Salariés Agricoles	<ul style="list-style-type: none">> Régler mes factures> Consulter mon compte adhérent exploitant> Gérer mes comptes de télépaiement (GCT)



Page d'accueil

Déclaration des Revenus Professionnels

Ce service vous permet de déclarer en ligne vos revenus professionnels et vous dispense de remplir le document sous format papier. La notice explicative ainsi que l'aide en ligne sont là pour vous aider. N'hésitez pas à vous en servir.

IMPORTANT : à compter du 31/12/2022, vous n'aurez plus accès à ce service pour la Déclaration des Revenus Professionnels de l'année 2021

Consulter

➤ Le mode d'emploi

Déclaration des Revenus Professionnels de l'année 2021

Veuillez nous transmettre votre déclaration de revenus au plus tard le 08/08/2022

➤ Saisir la déclaration

Rechercher

➤ Une déclaration de Revenus Professionnels préalablement effectuée sur le site

La page d'accueil du service est dynamique. Selon l'état de saisie de la demande (à saisir / en cours / envoyée) vous avez la possibilité de :

- consulter le mode d'emploi du service,
- rechercher et consulter la déclaration d'une année antérieure,
- saisir votre déclaration des revenus professionnels,
- visualiser votre déclaration (en cours / envoyée mais non intégrée dans le SI / envoyée avec rectificatif encore possible),
- modifier / envoyer votre déclaration en cours de saisie,
- rectifier votre déclaration envoyée et intégrée dans le SI,
- supprimer votre déclaration en cours de saisie.

Informations générales

Informations générales

Votre situation pour la déclaration en cours

Numéro d'immatriculation :

XXXXXXXXXXXX

Nom, prénom :

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Vous êtes concerné(e) par la déclaration des revenus professionnels en qualité de Chef d'exploitation.

Si cette situation vous semble incorrecte, merci de bien vouloir contacter votre caisse de MSA.

A. Cas particulier des personnes n'ayant pas eu d'imposition séparée

Si en 2021 vos revenus professionnels n'ont pas fait l'objet d'une imposition séparée, cochez la case

1

Si vous avez coché la case, indiquez les références de la personne déclarante :

Numéro d'immatriculation (numéro INSEE) :

XXXXXXXXXXXX

Nom :

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Prénom :

XXXXXXXXXXXX

Annuler

Suivant

Vous devez cocher cette case 1 si en N-1 vous remplissiez les 3 conditions cumulatives suivantes :

- ▶ **Votre conjoint(e) et vous-même êtes tous deux chefs d'exploitation.**
- ▶ **Vos revenus professionnels n'ont pas fait l'objet d'une imposition séparée.**
- ▶ **Votre conjoint(e) a déclaré les revenus professionnels pour vous deux, sur sa propre DRP.**

Formulaire de saisie : « Déclaration de revenus tirés d'activités agricoles ou cotisant solidaire »

B. Déclaration des revenus tirés d'activités agricoles ou de cotisant solidaire en 2021

Veuillez indiquer les montants en euros sans les centimes.

Forfait forestier :	<input type="text"/>	B0
---------------------	----------------------	----

Vous étiez au réel

Bénéfices/Déficits agricoles :	<input type="text"/>	B1
Bénéfices/Déficits industriels et commerciaux :	<input type="text"/>	B2
Bénéfices/Déficits non commerciaux et rémunérations des mandataires de sociétés ou caisses locales d'assurance mutuelle agricole :	<input type="text"/>	B3

Vous étiez au régime micro

Micro BIC (Ventes - avant abattement de 71%) :	<input type="text"/>	B8
Micro BIC (Prestations - avant abattement de 50%) :	<input type="text"/>	B9
Micro BNC (avant abattement de 34%) :	<input type="text"/>	B10
Micro BA (avant abattement de 87%) :	<input type="text"/>	B7
Régime de retraite complémentaire facultatif (montant des cotisations) :	<input type="text"/>	B11
En 2018, avez-vous procédé au rachat de cotisations d'aide familial mineur, de conjoint participant aux travaux ou de périodes d'études supérieures ?	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	B12

Votre conjoint/partenaire PACS et/ou vos enfants mineurs non émancipés étaient associés non participants dans la société dans laquelle vous avez exercé votre activité

Bénéfices/Déficits agricoles :	<input type="text"/>	B4
Bénéfices/Déficits industriels et commerciaux :	<input type="text"/>	B5
Bénéfices/Déficits non commerciaux :	<input type="text"/>	B6
Micro BA (avant abattement de 87%) :	<input type="text"/>	B13

Vous étiez entrepreneur, gérant(e) ou associé(e) non salarié(e) d'une ou plusieurs EIRL et/ou société(s) soumise(s) à l'IS.

Vous conjoint, partenaire de pacs et/ou vos enfants mineurs non émancipés étaient associés non participant dans une société à l'IS dans laquelle vous participez.

Veuillez cocher la case ci-contre « Déclaration des revenus de l'année perçus dans une structure à l'IS par le chef d'exploitation ou d'entreprise agricole ou les membres de sa famille associés non participants »	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

Précédent Suivant

Le montant du micro BA à indiquer dans le cadre B7 correspond au montant des recettes hors taxe déclarées sur la déclaration fiscale professionnelle 2042 C -PRO = C chiffre d'affaires hors taxe.

Chiffre d'affaires hors taxe + aides PAC (sauf ICHN) encaissées en 2021 + indemnités journalières (hors ALD) + remboursement forfaitaire de TVA.

Page de confirmation

Confirmation d'envoi

Vous avez saisi la Déclaration de Revenus Professionnels de l'année 2021, concernant :

[Nom et adresse masqués]

Affilié(e) en qualité de Chef d'exploitation

Attention : vous n'avez pas saisi toutes les feuilles annexes de calcul concernant vos entreprises. Pour les saisir, cliquer sur le lien > "saisie des feuilles annexes de calcul". **1**



Uniquement pour les exploitants au réel ou mixte => contactez votre centre de gestion ou comptable pour saisie.

Vous pouvez :

- > Visualiser votre déclaration afin de vérifier votre saisie **2**
- > Estimer vos cotisations et vos contributions **3**

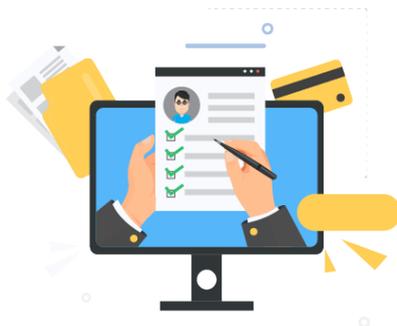
Vous pouvez conserver votre déclaration et l'envoyer plus tard ou l'envoyer dès à présent à la MSA

Précédent

Envoyer **4**

Une fois toutes les données saisies, vous accédez à la page de confirmation, depuis laquelle vous pouvez :

- accéder à la saisie des feuilles annexes de calcul qui n'ont pas été complétées **1**,
- visualiser la déclaration que vous venez de compléter **2**,
- estimer vos cotisations et contributions **3**,
- envoyer votre DRP à la MSA **4**.



■ Simplifiez-vous la vie : utilisez Internet !

Connectez-vous sur bourgogne.msa.fr pour retrouver toute l'actualité de la MSA Bourgogne et pour profiter d'un bouquet gratuit de services sécurisés et personnalisés, pour les particuliers et les professionnels.

Vous voulez consulter vos paiements et prestations, effectuer une déclaration, etc. Pour en bénéficier, rien de plus simple, cliquez sur « Inscription ».

Le +

Liberté, simplicité, efficacité. Tous vos services en ligne, comme vous voulez, quand vous voulez.

Le +

Une assistance internet pour vous accompagner dans l'utilisation des services en ligne.

ASSISTANCE INTERNET

03 20 90 05 00

Prix d'un appel local non surtaxé

Du lundi au vendredi
8h30 à 12h15 et 13h30 à 16h30

*Cette assistance ne répond pas aux demandes
à caractère législatif ou réglementaire*

